

ARRONDISSEMENT DE NERAC
047-214701435-20260519-DEL39-2026-DE
Reçu le 26/05/2026

VILLE

De
LAVARDAC

Nombre de membres :
Afférents au
Conseil municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Excusés : 3

Procuration : 1

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de Lavardac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Ludovic BIASOTTO, Maire**, à la suite de la convocation du 12 mai 2026.

Présents : Mmes et M. BIASOTTO Ludovic, Maire, FOUYSSAC Gilles, MONCEAU Nathalie, CRUSSIÈRE Sébastien, SALIS Isabelle, DEMESTE Hélène, adjoints au Maire, Mmes et M. GAIOTTI Emmanuel, PRUVOST Christelle, AZARFANE Sabah, VINZENT Laurie, PASELLO Damien, FREZIER Jean-Luc, BARBARA Mathys, HERREGODS Stéphane, ROBICHON Sylvie, BRUGGER Éric, conseillers municipaux.

Absente excusée : BOUSQUET Corinne, conseillère municipale.

Absents non excusés : AIROLA Anne-Sophie, LAMSSIRINE Samir, conseillers municipaux.

Procuration : BOUSQUET Corinne a donné procuration à Christelle PRUVOST.

Mme SALIS Isabelle est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Le compte rendu de la séance du 19 mai 2026 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, sera affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

Communication des décisions du Maire en vertu de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

Par délibération du Conseil Municipal du 01 avril 2026, Monsieur le Maire a reçu un certain nombre de compétences par délégations, telles qu'énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'usage de cette délégation doit faire l'objet d'une information du Conseil Municipal par le Maire lors de la plus proche des séances obligatoires.

Mr le maire communique donc les décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du conseil municipal du 14 avril :

Objet	N° décision	Date décision	Observations
Modalités de mise à disposition du véhicule de type Duster par la commune de Nérac, à la suite de la dissolution de la police pluri-communale	De-05-2026	27 avril 2026	A titre gratuit, dans l'attente du transfert définitif du véhicule
Modalités de mise à disposition d'un terrain du domaine privé d'Albret Communauté pour le FestiVardac	De-06-2026	06 mai 2026	Durée de 10j (11 mai au 20 mai). Installation d'une arène. Contrepartie : fauchage et débroussaillage du terrain.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,



Ludovic BIASOTTO.